
SOMMAIRE DE RENCONTRE
Qualité de l'air et ses effets sur la santé
Soirée-conférence du 26 février 2019
Centre communautaire Roussin

MOT DE BIENVENUE - M. DIMITRI TSINGAKIS, directeur général de l'AIEM, souhaite la bienvenue aux participants. Il indique que les principaux intervenants provenant de la Direction régionale de la Santé publique et de l'Affinerie CCR feront leur présentation et répondront aux questions de la salle par la suite.

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

- ✓ Fournir un portrait de la santé respiratoire et ses facteurs de risques;
- ✓ Présenter les actions prises par les industries de l'est, dont l'Affinerie CCR, pour réduire les émissions de particules dans l'air.

PRÉSENTATIONS

Moment de sécurité

La soirée a débuté avec la présentation d'un moment de sécurité. M. Tsingakis a indiqué où se trouvaient les sorties de secours les plus proches de la salle.

Présentation de l'AIEM

M. Dimitri Tsingakis fait une brève mise en contexte à propos de l'enjeu de la qualité de l'air dans l'est de Montréal et de ses impacts sur la santé.

Il présente un extrait de l'émission *Vert Tendre (S04E11)* qui s'était penché sur le dossier de la qualité de l'air et l'influence qu'avait eue le comité CLIC sur la réduction des émissions industrielles et l'amélioration de la cohabitation entre l'industrie et les citoyens.

Il rappelle qu'il y a trois paliers de réglementation auxquels les industries doivent se conformer, dont celui de la CMM qui est parmi les plus importants quant à la qualité de l'air, et comment les exigences ont évolué au fil du temps. L'adoption de nouvelles normes a incité les entreprises à développer de nouvelles technologies pour se conformer et à réduire davantage leur impact sur la qualité de l'air. La réglementation et les mesures de réductions des émissions industrielles ont d'ailleurs contribué de façon importante à l'amélioration de la qualité de l'air de l'Est.

M. Tsingakis rappelle en conclusion que la qualité de l'air n'est pas un nouvel enjeu, celui-ci ayant fait l'objet de plusieurs présentations depuis 2006, et que la présentation d'aujourd'hui vise à rappeler que l'industrie poursuit son travail de gestion environnementale en apportant une attention particulière à la réduction de ses émissions.

Présentation de la Direction régionale de la Santé publique

La présentation s'est poursuivie avec Karine Price, toxicologue à la Direction régionale de la santé publique, qui a discuté des éléments suivants :

- ✓ Statistiques sur la qualité de l'air
- ✓ Facteurs ayant un impact sur la santé respiratoire
- ✓ Présence d'arsenic dans l'air et possibles impacts sur la santé
- ✓ Recommandations particulières en lien avec le cas de l'Affinerie CCR
- ✓ Mise à jour à venir des données sur la santé respiratoire

Mme Price a présenté une rétrospective des études et travaux réalisés en lien avec la qualité de l'air dans l'est de Montréal et de son impact sur la santé respiratoire.

Elle a expliqué que la Direction régionale de la Santé publique (DRSP) a déposé une première étude en 2004 portant les taux d'hospitalisation et de mortalité plus élevés chez les enfants et les personnes âgées en lien avec des problèmes respiratoires. Quelques années plus tard, en 2007, la DRSP a rendu publique une étude qui visait, cette fois, à évaluer spécifiquement l'impact du secteur industriel sur l'utilisation des services médicaux pour des problèmes respiratoires chez les enfants. Mme Price a expliqué que cette étude a permis de déterminer qu'une faible proportion des consultations étaient dues aux émissions industrielles.

Lors d'une nouvelle étude publiée en 2011, le DRSP soulignait que les enfants de Pointe-aux-Trembles souffrent davantage de l'asthme que les autres jeunes sur l'île de Montréal. La DRSP s'est penchée du même coup sur les causes de ce phénomène. Mme Price a souligné qu'il y a plusieurs facteurs, tels que : le tabagisme, la présence d'humidité ou moisissures, le faible taux d'allaitement ainsi que la présence d'irritants dans l'air qui sont liés à l'asthme. La pollution atmosphérique (transport, chauffage au bois et industries) représenterait une proportion de l'ensemble des facteurs de risque. D'autres facteurs, ceux-ci liés au statut socio-économique, auraient également un lien avec les maladies respiratoires.

À la demande du MDDELCC et dans le cadre du processus d'attestation d'assainissement de l'Affinerie CCR, la DRSP s'est penchée sur le taux d'arsenic dans l'air et a émis un avis. La DRSP a conclu que bien que le taux d'arsenic dans l'est de Montréal dépasse les normes établies, cela présente de faibles risques pour la santé de la population demeurant à proximité de l'Affinerie.

La DRSP a émis trois recommandations :

- ✓ Que deux nouvelles stations de mesure des concentrations ambiantes des métaux, principalement l'As, en milieu résidentiel de part et d'autre de l'entreprise soient mises en place afin de mieux caractériser l'exposition de la population.
- ✓ Que l'entreprise définisse, à court terme, de nouvelles mesures d'atténuation qui permettraient de diminuer les émissions d'As dans l'air.
- ✓ Que l'efficacité des nouvelles mesures d'atténuation soit validée suite à leur mise en place.

Le Dr David Kaiser a quant à lui tenu à indiquer que la DRSP était consciente que les données et les études portant sur la qualité de l'air dans l'est de Montréal devaient être mises à jour prochainement puisque certains paramètres et facteurs semblaient avoir évolué de façon significative. Il est également intervenu à quelques reprises pour apporter des précisions sur les explications de Karine Price.

Présentation de l'Affinerie CCR

M. Bob Leclair, directeur général de l'Affinerie CCR, a présenté l'historique de l'entreprise dans l'est de Montréal, mais surtout les efforts déployés pour minimiser les impacts de ses activités industrielles sur la communauté locale.

Les points ayant été abordés sont :

- ✓ Présentation de l'entreprise et de ses activités
- ✓ Contexte réglementaire
- ✓ Plan d'action
- ✓ Suivi des recommandations de la DRSP
- ✓ Prochaines étapes

M. Leclair a présenté l'historique de l'entreprise dans l'est de Montréal ainsi que les valeurs qui la guide. Il a fait état des nombreuses implications dans la communauté en termes de dons et d'heures de bénévolat. La préoccupation de CCR à réduire ses émissions atmosphériques ne date pas d'hier. M. Leclair a expliqué que dès 1990, l'entreprise a entamé des démarches visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, résultant à une réduction de 55%. L'Affinerie est constamment à la recherche de nouvelles technologies qui lui permettront de se conformer aux normes environnementales. La construction d'une usine de traitement du sélénium dans les effluents en est un bel exemple.

L'Affinerie évolue dans un environnement réglementaire impliquant les trois paliers de gouvernement. Parmi les exigences réglementaires, on retrouve depuis quelques années l'obligation d'obtenir une attestation d'assainissement. C'est au cours de ce processus nécessitant différentes études que le MDDELCC a demandé à l'Affinerie CCR de mettre en place des mesures pour réduire certains polluants atmosphériques. Un plan d'action pour les années 2014 à 2018 a été déposé en 2013 pour rétablir la situation. Ce plan d'action ayant nécessité des investissements de plus de 28M\$ visait à intervenir à plusieurs étapes de la production. Effectivement, afin de capter les émissions fugitives à la source, l'Affinerie a procédé à l'installation de nouveaux couvercles de rigoles, de brûleurs encapsulés et d'une nouvelle hotte. L'entreprise a également procédé à la construction d'une usine pilote pour déterminer les critères d'un bon dépoussiéreur et le tester avant son installation dans l'usine. La construction de ce nouveau dispositif captant 99,7% des émissions de particules d'arsenic a nécessité à lui seul un investissement de 21M\$. Enfin, des ajustements ont également été faits pour réduire les émissions du four de maintien et assurer une meilleure étanchéité des réservoirs de circulation.

Quant aux recommandations de la DRSP, M. Leclair affirme que l'entreprise était sur le point de mettre en marche son nouveau dépoussiéreur lorsque l'avis est sorti et qu'elle est confiante d'atteindre les normes applicables de la CMM en matière de qualité de l'air. Tel que demandé, la station d'échantillonnage Édouard-Rivet a été remise en marche en septembre 2018 afin de permettre un suivi plus fréquent des taux d'arsenic et de métaux dans l'air. Deux nouvelles stations d'échantillonnage en milieu résidentiel ont également été mises en marche en décembre 2018.

Au cours des prochains mois, le dépoussiéreur sera en période de rodage. Entre temps, l'Affinerie préparera le devis d'échantillonnage et de modélisation de la dispersion atmosphérique aux diverses autorités concernées pour approbation. L'échantillonnage des extracteurs de toit et du nouveau dépoussiéreur aura normalement lieu en juillet 2019. Les résultats de l'analyse seront connus vers le mois d'octobre 2019.

OBJETS DES QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES PARTICIPANTS

Les points suivants ont été soulevés par les participants après les présentations :

- ✓ Application des normes sur le terrain
- ✓ Impacts des divers facteurs de risques sur la santé respiratoire et l'espérance de vie dans l'Est de Montréal.
- ✓ Contrôle des rejets et mesure de validation et correctifs exigés par les autorités compétentes, dont la Ville de Montréal.
- ✓ Vocabulaire parfois alarmiste utilisé par la Direction régionale de la Santé publique
- ✓ Système de contrôle interne de dépassement des normes à l'Affinerie CCR
- ✓ Processus de consultation lors de l'attestation d'assainissement
- ✓ Plan d'affaires de l'Affinerie CCR (développements futurs)

La rencontre s'est terminée vers 21h15.